

PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE

2N MOTORS

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

Procès-verbal des décisions de l'associé unique

Le 16 janvier 2026

Monsieur NAHALI Naoufel, né le 9 août 1971 à Tunis (Tunisie)
De nationalité française, marié
Demeurant : 28, Amédée VII – 06300 NICE

Actionnaire unique d'une société par actions simplifiée

A pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Nomination de la présidence
- Non rémunération de la présidence

Première décision – Nomination de la présidence

L'associé unique Monsieur NAHALI Naoufel assure, à compter de ce jour le 16 janvier 2026, la fonction de Président de la SAS 2N MOTORS.

Deuxième décision – Non rémunération de la présidence

L'associé unique ne prévoit aucune rémunération pour sa fonction de président.

L'ordre du jour épuisé. Il est dressé ce procès-verbal signé par l'intéressé.

Fait en autant d'originaux que requis par la loi.

À Carros,

Le 16 janvier 2026

Monsieur NAHALI Naoufel

